

NOTE DE PRESENTATION

Le développement des outils de pilotage de l'OCEAC est une activité phare du Projet Fonds d'Investissement et d'Assistance Technique (FIAT) devant permettre à l'Institution de se doter des documents stratégiques dont le Plan stratégique quinquennal élaboré avec l'appui de GFA, Assistant Technique du Projet FIAT et des consultants IRESCO commis à cet effet.

En effet, bien que disposant des stratégies par thématique qui permettaient l'élaboration régulière de ses plans opérationnels annuels, l'OCEAC n'avait pas encore développé un document de stratégie intégrée prenant en compte l'ensemble de ses thématiques prioritaires dans le cadre d'une vision globale. C'est pour répondre à ce besoin que le processus d'élaboration du document stratégique ci-dessus cité a été engagé au cours de la mise en œuvre du projet FIAT. Ce processus s'est déroulé en trois étapes ci-après :

1. Examen et validation du diagnostic

Cette étape, considérée comme essentielle pour la détermination des priorités sanitaires du plan, avait été marquée par le recueil des informations y relatives de la sous-région. A l'issue de ce recueil d'informations, un rapport de diagnostic de la situation sanitaire dans l'espace CEMAC avait été développé par une commission ad hoc et le consultant IRESCO. Ledit rapport, présenté au cours d'une réunion de concertation sous régionale, tenue du 23 au 25 octobre 2019, fut validé par les experts des États-membres.

2. Définition de la vision et des orientations prioritaires

Faisant suite au diagnostic validé en octobre 2019, la vision et les orientations principales du plan stratégique furent définies par les experts des États-membres lors d'un atelier tenu du 19 au 21 décembre 2019.

3. Validation technique du Plan stratégique

C'est au cours d'un atelier qui s'est tenu du 27 au 30 juin 2022 à Douala que le projet de Plan stratégique quinquennal a été validé techniquement par les experts des États-membres de la CEMAC. Ce plan est composé de 04 tomes ainsi qu'il suit :

- Tome 1 : Le Document diagnostic ;
- Tome 2 : Le Cadre stratégique global ;
- Tome 3 : La Stratégie de recherche en santé pour la zone CEMAC ;
- Tome 4 : La Stratégie de mobilisation des ressources.

Du diagnostic de la situation sanitaire (Tome I)

Ce tome décrit en profondeur la situation réelle de l'état de santé des populations, la couverture sanitaire de la sous-région, les indicateurs de santé et les aspects connexes à la santé, parmi lesquels, la situation économique de la sous-région. Ce tome fait également la comparaison des principaux indicateurs de l'état de santé des populations de la sous-région à ceux d'autres communautés économiques, dans le reste de l'Afrique et dans le monde. Cette analyse dégage 03 groupes de maladies ayant le plus d'incidence sur la morbi-mortalité qui peuvent être résumés en :

- maladies liées au mode de vie,
- affections/maladies de la mère et de l'enfant, et
- maladies infectieuses.

Malgré les améliorations constatées, ce tome met en évidence une situation sanitaire encore peu reluisante de la sous-région et soulève plusieurs défis, résultant du sous-financement de la santé, parmi lesquels :

- la réduction significative du taux de mortalité en zone CEMAC (10/1000NV) pour atteindre au moins la moyenne mondiale de 7,5/1000NV ;
- la réduction significative du taux de mortalité maternelle moyen en zone CEMAC (686/100 000NV) pour arriver à moins de 500/100 000NV, la moyenne mondiale étant de 211/100 000NV ;
- la meilleure prise en charge des maladies cardiovasculaires qui font 19,5% des causes de mortalité en zone CEMAC ;
- l'harmonisation des concepts de base pour faciliter la comparaison entre pays ;
- la complétude des données statistiques fiables et l'harmonisation des périodes de collecte, car la sous-région présente encore des données souvent vieilles, non concordantes entre les pays, avec des sources d'information sanitaire disparates et souvent ne provenant pas des pays eux-mêmes, ce qui ne facilite pas une prise de décision cohérente.

Du cadre de stratégie global (Tome II),

Ce Tome II est le document essentiel du Plan. Il prend en compte les principaux défis énoncés dans le Diagnostic (Tome I), et les met en perspective, au regard des engagements/initiatives régionaux, continentaux et mondiaux notamment, le Programme Economique Régional 2010–2025 de la CEMAC, "l'Afrique que nous voulons" de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les ODD des Nations Unies, notamment l'objectif N°3 se rapportant à la santé. Ce tome décline les options prioritaires pour faire face aux défis sanitaires qui se présentent à la zone CEMAC.

Dans ce cadre, l'action de l'OCEAC sera guidée par une vision tendant à ce que, **à l'horizon 2027, les populations de l'espace CEMAC jouissent d'une meilleure santé grâce à des interventions communautaires portées vers la couverture sanitaire universelle, l'atteinte des ODD et la contribution à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.**

Ainsi, ce plan quinquennal a comme objectif général de ***"contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations de l'espace CEMAC, à travers la mise en œuvre des programmes santé du PER-CEMAC, la réalisation des progrès significatifs dans l'atteinte des ODD-santé et la contribution à l'Agenda 2063 de l'UA"***

Neuf (09) objectifs spécifiques concourent à l'atteinte de l'objectif général ci-dessus énoncé et se présentent comme suit :

1. Réduire l'incidence des maladies liées au mode de vie sur la mortalité dans l'espace CEMAC ;
2. Réduire l'incidence des maladies de la mère et de l'enfant sur la morbi-mortalité dans l'espace CEMAC ;
3. Réduire l'incidence des principales maladies infectieuses sur la morbi-mortalité en zone CEMAC ;
4. Mettre en place un dispositif communautaire opérationnel de collecte des données sanitaires, de surveillance épidémiologique et d'alerte ;
5. Mettre en place un dispositif communautaire opérationnel de réponse aux urgences sanitaires ;
6. Mettre en place un dispositif communautaire d'achats groupés et d'assurance-qualité des médicaments et vaccins essentiels dans la zone CEMAC ;
7. Améliorer les performances opérationnelles, organisationnelles et institutionnelles de l'OCEAC ;
8. Orienter la recherche en santé dans l'espace CEMAC vers les problématiques sanitaires relatives aux maladies ayant le plus d'incidence sur la morbi-mortalité dans la zone ;
9. Mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du PSQ-2023-2027.

Pour y parvenir, un cadre logique d'intervention, se fondant sur les missions statutaires de l'OCEAC, a été développé et les différents domaines d'intervention précisés. Ce plan stratégique quinquennal 2023 – 2027 devra être exécuté selon l'approche Programme.

Afin de mieux organiser l'implémentation et garantir la cohérence dans l'exécution, les 09 objectifs spécifiques ci-dessus ont été érigés en modules/programmes et regroupés en 03 axes qui constituent des composantes du plan :

Composante I : *organisation de la lutte communautaire contre les principales causes de morbi-mortalité en Afrique centrale* ; elle regroupe 5 modules :

- Module 100. Réduire la morbi-mortalité des maladies liées au mode de vie dans l'espace CEMAC ;
- Module 200. Réduire la morbi-mortalité chez la mère et l'enfant dans l'espace CEMAC ;
- Module 300. Réduire la morbi-mortalité des principales maladies infectieuses dans l'espace CEMAC ;
- Module 600. Mettre en place un dispositif communautaire d'achats groupés et d'assurance-qualité des médicaments, des vaccins essentiels et des produits essentiels de santé dans la zone CEMAC ;
- Module 800. Orienter la recherche en santé dans l'espace CEMAC vers les problématiques sanitaires relatives aux maladies ayant le plus d'incidence sur la morbi-mortalité dans la zone ;

Composante II : *mutualisation de la collecte des données, de la surveillance sanitaire et de la réponse d'urgence dans l'espace CEMAC* ; avec 2 modules :

- Module 400. Mettre en place un dispositif intégré d'informations sanitaires permettant de renforcer la surveillance de routine et le système d'alerte précoce dans l'espace CEMAC ;
- Module 500. Mettre en place un dispositif communautaire opérationnel de réponse d'urgence ;

Composante III : *renforcement des mécanismes de collaboration, de pilotage et d'intégration communautaires*, constituée de 2 modules :

- Module 700. Améliorer les performances opérationnelles, organisationnelles et institutionnelles de l'OCEAC ;
- Module 900. Mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du plan stratégique quinquennal 2023-2027.

De la stratégie de recherche en santé pour la zone CEMAC (Tome III)

Cette stratégie constitue l'un des objectifs spécifiques déclinés dans le Tome II, notamment l'objectif spécifique N° 8. Sa présentation en un document spécifique a pour objet essentiel de mettre un accent particulier sur sa mise en œuvre. Ce document précise avec assez de détails les actions envisagées dans le cadre du Plan stratégique pour dynamiser la recherche et l'orienter résolument vers l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre du Plan. Aussi, une logique d'intervention propre à cette stratégie a été déroulée en indiquant les options, les défis, la vision de la recherche et l'organisation de la mise en œuvre des actions prévues dans la Stratégie.

De la stratégie de mobilisation des ressources (Tome IV)

Ce tome traite du mécanisme de financement du Plan stratégique quinquennal. Il interroge sur les modalités de financement de ce plan et, par-delà, les modalités de financement durable des activités sous régionales de santé relatives aux missions de l'OCEAC.

Après examen du contexte de son élaboration et la présentation de la logique d'intervention de la stratégie, ce document passe en revue les options classiques de financement et relève, pour chacune, les limites ne permettant pas de satisfaire les besoins à couvrir. Il s'agit des options suivantes :

1. Augmentation significative des allocations budgétaires annuelles accordées par la CEMAC ;
2. Cotisation supplémentaire des Etats-Membres pour financer la santé au niveau communautaire ;
3. Application systématique des frais de gestion élevés pour tous les projets mis en œuvre par l'OCEAC ;
4. Elaboration des requêtes spécifiques pour le financement des différentes stratégies du Plan quinquennal (ressources exogènes),
5. Organisation des tables-rondes pour le financement du Plan et/ou des différentes stratégies.

Tirant ainsi les conséquences de ces limites, ce document propose l'option considérée la plus prometteuse qui est celle d'un prélèvement parafiscal mineur et insensible (0,0025%) sur certains produits ayant un impact établi sur la santé, à savoir : les boissons alcoolisées, les boissons gazeuses-sucrées, les tabacs et les bouillons et cubes d'assaisonnement.

Cette dernière option a l'avantage de garantir la pérennité de financement des activités de lutte contre la maladie. Mais sa faisabilité est conditionnée par des mesures particulières à prendre au niveau des Instances de la Communauté, aussi bien pour sa mise en place que pour le recouvrement des fonds.

C'est ainsi que, lors de la validation technique, les experts-pays, se penchant sur les différentes options de financement, ont fait la recommandation d'approfondir, avant adoption, le mécanisme principal proposé, consistant à faire un prélèvement parafiscal sur les produits nocifs à la santé, pour ne pas ralentir le processus de mise en œuvre du plan. En attendant l'aboutissement de ce mécanisme principal, les experts-pays ont recommandé de travailler pour :

- le renforcement et la diversification de tous les mécanismes actuels de mobilisation de ressources de l'OCEAC ;
- l'examen des propositions de mobilisation des ressources alternatives suivantes :
 - o (i) un plaidoyer auprès des pays partenaires, des instances de coopération bilatérale, des institutions financières, des fondations et autres structures caritatives;
 - o (ii) la contractualisation avec un cabinet de renommé pour le « fund raising » et le montage des projets bancables ;
 - o (iii) la multiplication des communications personnalisées avec les partenaires financiers pour solliciter les financements ;
- la proposition à la CEMAC de faire un plaidoyer auprès des créanciers pour l'obtention d'un financement par un mécanisme de remboursement similaire au C2D (contrat de désendettements et développement).

En somme, Ce plan est conçu pour un budget total de trente et un milliard soixante-deux millions vingt-deux mille (31 062 022 000) Francs CFA, soit quarante-sept millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-sept (47 353 747) euros dont la mobilisation se fera suivant plusieurs mécanismes auprès de la Communauté et des partenaires au développement. Au moment où ce plan entre dans son processus d'adoption, près de 70% de cette prévision budgétaire est déjà garantis par les accords de coopération financière avec le Gouvernement allemand, soit environ vingt-et-un milliards six cent millions (21 600 000 000) Francs CFA (~ 33 millions d'euros). La part à rechercher auprès de la communauté et à travers d'autres mécanismes (parafiscalité, levée de fonds, sensibilisation des partenaires au développement, etc.) s'élève à neuf milliards quatre cent soixante-deux millions vingt-deux mille (9 462 022 000) Francs CFA (~ 14, 425 millions d'euros), soit 30% du budget global du plan.

L'exécution de ce Plan quinquennal est envisagée en 03 phases suivantes :

- phase I : de janvier à août 2023, pour la préparation de la mise en œuvre ;
- phase II : de septembre 2023 à décembre 2024, pour l'élaboration et l'adoption des mesures, outils et mécanismes principaux de travail ;
- phase III : de janvier 2025 à décembre 2027, pour la mise en application et l'évaluation des mesures, outils et dispositifs développés.

Les modalités de financement du plan stratégique quinquennal se présentent par modules dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, comme suit:

Tableau 1 : Besoins et modalités de financement du plan quinquennal de l'OCEAC

BESOINS		RESSOURCES						TOTAL PHASES
MODULE	MONTANT(FCFA)	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT			TRANCHES D'EXECUTION			
		CEMAC	ETATS	PARTENAIRES	PHASE N°1	PHASE N°2	PHASE N°3	
100.	1 364 337 000			1 364 337 000	272 867 400	409 301 100	682 168 500	1 364 337 000
200	735 400 000			735 400 000	147 080 000	220 620 000	367 700 000	735 400 000
300	22 027 560 000			21 600 000 000	5 571 024 000	10 906 890 000	5 549 646 000	22 027 560 000
400	1 468 390 000			1 468 390 000	87 356 000	367 097 500	513 936 500	1 468 390 000
500	761 925 000	761 925 000		0	457 155 000	304 770 000	-	761 925 000
600	676 905 000	427 560 000		676 905 000	270 762 000	203 071 500	203 071 500	676 905 000
700	1 527 505 000			1 000 000 000	534 626 750	305 501 000	687 377 250	1 527 505 000
800	2 000 000 000			2 000 000 000	500 000 000	800 000 000	700 000 000	2 000 000 000
900	500 000 000	500 000 000		0	350 000 000	100 000 000	50 000 000	500 000 000
TOTAL BESOINS	31 062 022 000	2 216 990 000		28 845 032 000	8 690 871 150	13 617 251 100	8 753 899 750	31 062 022 000

Tableau 2 : Situation de la mobilisation des ressources financières du plan quinquennal de l'OCEAC en octobre 2022

MODULE	BESOINS	POINT DES RESSOURCES DU PLAN	
	MONTANT(FCFA)	FONDS MOBILISES (FCFA)	FONDS A RECHERCHER (FCFA)
100	1 364 337 000		1 364 337 000
200	735 400 000		735 400 000
300	22 027 560 000	21 600 000 000	427 560 000
400	1 468 390 000		1 468 390 000
500	761 925 000		761 925 000
600	676 905 000		676 905 000
700	1 527 505 000		1 527 505 000
800	2 000 000 000		2 000 000 000
900	500 000 000		500 000 000
TOTAL BESOINS	31 062 022 000	21 600 000 000	9 462 022 000
POURCENTAGE	100%	70%	30%

Telle est l'économie de cette note soumise à l'attention des membres du Conseil de Direction pour examen et validation du plan stratégique quinquennal 2023-2027 de l'OCEAC.

Fait à Yaoundé le,

Dr Manuel Nso OBIANG ADA
Secrétaire Exécutif